

**AGRI-STABILITÉ  
AGRI-INVESTISSEMENT  
AGRI-QUÉBEC**

**BULLETIN D'INFORMATION 2012-01  
Le 11 janvier 2012**

**CE BULLETIN PRÉSENTE DES RENSEIGNEMENTS SUR LES SUJETS SUIVANTS :**

- ✓ **BAISSE DE MARGE IMPORTANTE EN 2011**
- ✓ **AGRI-STABILITÉ 2011**
- ✓ **PAIEMENT PROVISOIRE AGRI-STABILITÉ 2012**
- ✓ **AGRI-INVESTISSEMENT ET AGRI-QUÉBEC 2011**

**BAISSE DE MARGE IMPORTANTE EN 2011**

Les situations climatiques difficiles rencontrées au cours de la saison de production 2011 ont pu avoir des conséquences sur les revenus de certaines entreprises agricoles. Les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec agissent en complémentarité et chacun d'eux représente un outil de gestion des risques pour les entreprises agricoles du Québec.

Vous trouverez ci-joint les renseignements qui permettront d'optimiser les démarches pour que les entreprises ayant subi des pertes importantes aient accès rapidement aux programmes AGRI pour l'année de participation concernée par l'année récolte 2011.

**AGRI-STABILITÉ 2011**

La FADQ peut recevoir, depuis novembre 2011, les données financières finales de l'année de participation 2011. En ce qui concerne le programme Agri-stabilité, nous traitons actuellement les dossiers dont l'exercice financier s'est terminé avant le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Pour tous les autres dossiers, ceux dont l'exercice financier s'est terminé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011, si la situation nécessitait un traitement accéléré suite à une catastrophe ou à des difficultés financières, nous vous invitons à nous contacter pour identifier ces dossiers.

De plus, au moment de transmettre les données financières de l'année 2011, nous vous invitons à utiliser *l'Outil d'estimation des bénéfiques* (le calculateur). En utilisant cet outil, vous disposez des mêmes résultats et validations qui servent au personnel de la Direction du traitement des données financières pour l'analyse des dossiers.

La conformité et la précision des données financières transmises peuvent diminuer de façon appréciable ou totalement le délai de traitement des demandes à Agri-stabilité. La validation de certains renseignements et des justifications adéquates aux messages d'erreur permettront un traitement accéléré à la réception des données. N'hésitez pas à consulter le [bulletin d'information 2010-02](#) paru en mai 2010 et à profiter de cet outil lors de la saisie, avant la confirmation et la transmission des données financières de l'année 2011.

**PAIEMENT PROVISOIRE AGRI-STABILITÉ 2012**

Étant donné que nous sommes en mesure de traiter de façon finale les dossiers Agri-stabilité 2011, il est donc possible de faire des demandes de paiement provisoire pour l'année de participation 2012. La demande d'un paiement provisoire pour l'année de participation 2012 peut être nécessaire pour des dossiers dont l'année de récolte 2011 se retrouve dans l'exercice financier de l'entreprise se terminant en 2012.

Une demande de paiement provisoire vous permet d'obtenir rapidement (en quelques semaines) une avance de paiement à Agri-stabilité basée sur des données préliminaires ou encore des données finales avant même que les états financiers de l'entreprise aient été produits (voir aide-mémoire ci-joint).

## AGRI-INVESTISSEMENT ET AGRI-QUÉBEC 2011

Depuis le mois de novembre 2011, nos systèmes informatiques sont prêts pour le traitement des dossiers Agri-investissement et Agri-Québec de l'année de participation 2011. Ainsi, aussitôt que les données financières ont été confirmées et transmises, le traitement peut s'effectuer et les avis de dépôt sont expédiés aux participants.

### ↳ **Dépôt**

Lorsqu'il reçoit son avis de dépôt, le participant a 90 jours pour déposer le montant requis à ses comptes. Le participant n'a pas de délai minimal pour déposer; plus vite il contribue, dès la réception de l'avis de dépôt, et plus rapidement il aura accès à la contrepartie de la FADQ. En effet, les contributions gouvernementales sont déposées aux comptes du participant dans les 15 jours après le dépôt de sa participation.

Le dépôt peut se faire par chèque à l'aide du coupon prévu à cet effet sur l'avis de dépôt. Il peut aussi se faire par virement, en utilisant les sommes disponibles à même les comptes AGRI si le solde est suffisant pour combler en totalité le dépôt du participant. Le dépôt par virement peut être fait à l'aide du coupon spécifique ou encore à partir du [dossier en ligne du client](#). Le virement électronique, disponible depuis août 2011, s'est ajouté à la liste des services transactionnels disponibles au dossier en ligne du client.

### ↳ **Retrait**

Le compte Agri-investissement de certaines entreprises permet de disposer de liquidités qui serviront à compenser une partie des pertes engendrées par des diminutions de revenus. Les montants déposés dans le compte du participant peuvent être retirés en tout temps en fonction des besoins de son entreprise. Aucune condition liée à la situation financière de l'entreprise n'est exigée.

Pour faire un retrait à son compte Agri-investissement, le participant peut, dans le respect des exigences du programme, accéder à son *Dossier en ligne* sur notre site Internet au <http://www.fadq.gc.ca> et remplir la demande de retrait sous l'onglet *Services transactionnels*. Il peut aussi remplir le coupon de retrait prévu à cet effet sur l'*Avis de dépôt* transmis par La Financière agricole. Un [coupon de retrait](#) est aussi disponible sur notre site Internet sous l'onglet *Assurances et protection du revenu*, section *Agri-investissement et Agri-Québec*, puis à la droite de la page, sous l'intitulé *Documents d'intérêt*.

Nous vous invitons à utiliser toutes les occasions qui vous sont données pour sensibiliser votre clientèle aux avantages que procure la participation maximale aux programmes Agri-investissement et Agri-Québec. Cette couverture est maximisée lorsque le participant dépose le montant qui lui permet d'obtenir les contributions gouvernementales maximales présentées à l'avis de dépôt. Une fois la contrepartie gouvernementale versée aux comptes, les sommes pourront être utilisées selon les besoins de l'entreprise.

Nous vous invitons à consulter l'[aide-mémoire](#) joint à ce bulletin pour plus d'information.

N'hésitez pas à communiquer avec la Direction du traitement des données financières au 1 877 861-2272 pour tout questionnement relatif à cet envoi.